

Association Prod'Acteurs en Combrailles
Le Bancal
38 avenue Aristide Briand
63700 SAINT ELOY LES MINES

À Saint-Eloy les Mines,
Le 18 mai 2021

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2020
qui aura lieu le **vendredi 25 juin 2021 à 18h**
au Bancal.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport moral, bilan 2020 : présentation par le Conseil d'Administration, vote ;
- Rapport financier : présentation par la commission Comptabilité, vote ;
- Perspectives, propositions pour 2021 : présentation et échanges animés par le CA ;
- Election des membres du Conseil d'Administration ; voir ci-dessous la liste des actuel-les membres du CA et des membres actifs-ves au 17/05/2021.

Pour le CA de l'Association Prod'Acteurs en Combrailles,
Mylène DENNERY

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 17.05.2021

ANDRIEU Audrey, AUCHERE Sylvain, CABEL Peggy, CHOLLET José, DENNERY Mylène, KOPER Laure, LANDRY Jérôme, MILLET Alexandre.

LISTE DES MEMBRES ACTIFS-VES AU 17.05.2021

Blandine, Bébert et Bébert, Coralie, Fernard, Hugues, Mylène Diguët, Laurent, Leïla, Jan, Agnès, Aude, Fred, Virginie, Didier, Jehan, Romain, Bruno, Dany, Stéphane Courgey, Kiko, Raphaëlle, Pito, Richard Ostertag.

Merci aux candidat-es de nous faire savoir leurs intentions si possible avant le 15 juin 2021.

Extraits de nos statuts : Le Conseil d'Administration comprend minimum 3 membres et maximum 12 membres élus pour un an par l'Assemblée Générale Ordinaire. Tout membre actif de l'Association est libre de se présenter. Les membres sont rééligibles.

**POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 25 JUIIN 2021**

Pouvoir à retourner si absence (seuls les membres actifs-ves peuvent voter lors de l'Assemblée Générale).

Extraits de nos statuts : Le quorum est atteint lorsque minimum 2/3 des membres du Conseil d'Administration et 1/3 des membres actifs sont présents ou représentés. Les membres empêchés peuvent se faire représenter au moyen d'un pouvoir signé par eux pour un autre membre.

Je, soussigné-e.....,
Domicilé-e à.....

A jour de ma cotisation
donne pouvoir à.....

Extraits de nos statuts : « Chaque membre ne peut représenter plus d'une voix en plus de la sienne. »

à l'occasion des votes des différents rapports de l'Assemblée générale et de l'élection des membres du Conseil d'administration.

À, le...../...../2021,
Signature, précédée de la mention « Bon pour pouvoir » :